

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 9 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« n'est pas »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est paradoxal que la commission puisse poursuivre les investigations à l'encontre du contribuable en cas de risque de dépérissement des preuves sans accorder le même traitement aux coupables de délit de blanchiment de fraude fiscale. Ces traitements différenciés risquent de délégitimer les poursuites à l'encontre des contribuables.